



École secondaire Dorval-Jean-XXIII

Édifice Dorval

1350, avenue Carson
Dorval (Québec) H9S 1M6
☎ : (514) 855-4244
☎ : (514) 636-0754

Édifice Jean-XXIII

1301, avenue Dawson
Dorval (Québec) H9S 1Y3
☎ : (514) 855-4244
☎ : (514) 636-9833

Le 2 septembre 2022

Convocation et ordre du jour de l'assemblée générale annuelle des parents 2022-2023

Nous invitons par la présente l'ensemble des parents d'élèves de l'école Dorval-Jean-XXIII à participer à l'assemblée générale annuelle des parents.

Tel que prévu par la loi sur l'instruction publique du Québec, l'assemblée permettra en particulier d'élire les membres parents qui siégeront sur le conseil d'établissement de l'école.

L'assemblée sera également l'occasion d'échanger avec la direction sur les projets de l'école pour l'année scolaire 2022-2023 ainsi que de réseauter entre les parents présents.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES PARENTS 2022-2023

Date : Le lundi 12 septembre 2022

Heure : 19h00 à 19h45

Lieu : Auditorium de l'édifice Jean-XXIII

Le conseil d'établissement

Le conseil d'établissement est formé de représentants des parents et de la communauté, d'enseignants, de membres du personnel de l'école ainsi que d'élèves.

Le principal rôle du conseil d'établissement est d'analyser la situation de l'école, les besoins des élèves, les enjeux liés à la réussite des élèves ainsi que les caractéristiques et les attentes du milieu et sur cette base, d'adopter un projet éducatif ou de déterminer les orientations et les objectifs pour améliorer la réussite des élèves. Un grand nombre de décisions doivent être soumises au conseil d'établissement, pour information, consultation, adoption ou approbation, par le directeur de l'école.

L'engagement demandé

- Un minimum de 5 séances par année scolaire.
- Quelques heures de travail complémentaire aux séances (formation, lecture de la documentation, etc.)

En y participant vous gagnerez :

- La capacité de contribuer à la détermination des grandes orientations de l'école;
- La satisfaction de prendre des décisions qui ont des impacts directs sur la vie quotidienne des élèves;
- La possibilité d'évoluer au sein d'un groupe enrichissant reconnu pour son expertise du milieu scolaire;
- Une formation portant sur les fonctions et pouvoirs d'un conseil d'établissement et sur le rôle et les responsabilités d'un membre.

Mise en candidature

Postes à combler :

- 3 postes de deux ans (2 fins de mandat et 1 poste vacant)
- 2 postes de substitut d'un an

Qualités recherchées :

- Motivation à agir dans le meilleur intérêt des élèves
- Grande capacité de collaboration
- Bonne capacité d'analyse
- Assiduité

La mise en candidature des personnes intéressées à combler les postes vacants sera faite sur place.

Nous tenons à remercier les 2 membres parents qui se sont impliqués dans le conseil d'établissement au cours des deux dernières années dont le mandat a pris fin soit :

- Madame Nathalie Fortin
- Madame Isabelle McInnes

Nous remercions également monsieur Hassan Belhsen et madame Enkekeda Bendo pour leur disponibilité à titre de membres substitués.

Les quatre autres parents, membres du conseil d'établissement, poursuivront leur mandat en 2022-2023. Il s'agit de :

- Madame Vanessa Normand, présidente sortante,
- Monsieur Jonathan Lévesque, vice-président sortant,
- Monsieur Patrick Fernet,
- Monsieur Othman Hablani

Ordre du jour de l'assemblée générale annuelle 2022-2023

1. Ouverture de la séance et mots de bienvenue
 - 1.1. Mot de la directrice;
 - 1.2. Mot de la présidente;
2. Désignation d'un ou une secrétaire d'assemblée
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 8 septembre 2021
5. Rappel des rôles et fonctions du conseil d'établissement
6. Élection
 - 6.1. Adoption de la procédure d'élection
 - 6.2. Nomination du président d'élection et de deux scrutateurs
 - 6.3. Mise en candidature des parents
 - 6.4. Présentation des candidats
 - 6.5. Élection des représentants parents
 - 6.6. Élection des substituts
 - 6.7. Élection d'un membre parent pour le comité des parents
 - 6.8. Clôture des élections
7. Présentation de la nouvelle composition du conseil d'établissement
8. Choix de la date de la première rencontre du conseil d'établissement
9. Période de question
10. Levée de l'assemblée.

L'ordre du jour sera également affiché sur notre site internet.

Le mandat du conseil d'établissement ainsi que la régie interne seront expliqués lors de la première rencontre du Conseil. Veuillez prendre note que les membres du conseil ont l'obligation de suivre une formation offerte par le centre de service.

En espérant vous voir en grand nombre, veuillez recevoir, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.

La directrice



Doina Ezaru

La présidente



Vanessa Normand